Image not found or type unknown

?? Une convention de compte courant d’associé peut faire l’objet d’une expertise de gestion

Jurisprudence publié le **09/01/2024**, vu **1415 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La convention de compte courant d’associé, qui est une convention réglementée, constitue une opération de gestion susceptible à ce titre de faire l'objet d'une expertise de gestion.

-> Téléchargez le guide "Gérer un compte courant d'associé"

Un ou plusieurs associés de SARL représentant au moins le dixième du capital social peuvent, soit individuellement, soit en se groupant, demander en justice la désignation d'un ou de plusieurs experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion (C. com. art. L 223-37).

La Cour de cassation vient de juger que la conclusion d'une convention de compte courant d'associé, qui est une convention réglementée, constitue une opération de gestion au sens de l'article précité.

Par suite, un associé d’une SARL, qui avait investi dans la société des fonds au titre d'une avance en compte courant, a obtenu que soit ordonnée une mesure d'expertise sur le devenir de son investissement sur le fondement de l’article L 233-37 : en effet, la SARL n’établissait aucune comptabilité, elle ne réunissait pas ses associés et son gérant ne répondait pas aux demandes de l’associé, si bien que ce dernier était légitime à s'inquiéter du sort de son investissement.

Cass. com. 21-4-2022 n° 20-11.850 F-D

Source : efl.fr

Pour plus d'infos : Qu'est-ce qu'un compte courant d'associé ?

Voir aussi notre guide : Gérer un compte courant d'associé

Articles sur le même sujet :

- Gérer un compte courant d'associé
- Réaliser une assemblée annuelle de SARL

- Dividendes : mode d'emploi
- Rémunérer un gérant de SARL
- Révoquer un gérant de SARL
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Modifier les statuts d'une SARL
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Apport en capital et apport en compte courant d'associé
- Convention de blocage d'un compte courant d'associé
- Quel est le régime fiscal des intérêts de compte courant d'associé ?
- Intérêts des comptes courants d'associé : taux maximal de déduction
- Remboursement ou abandon du compte courant d'associé ?
- Un compte courant d'associé peut-il être débiteur ?
- Les comptes courants d'associé apparaissent-ils au bilan ?
- Comment racheter un compte courant d'associé ?
- Dettes d'une SARL : les associés doivent-ils payer ?

-> Téléchargez le guide "Gérer un compte courant d'associé"

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés